



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/148
Direction territoriale du Havre

L'EURL GEULIN JEROME LE BELVEDERE (ayant son siège social Restaurant Le Belvédère – 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le SIREN 438 470 031) a manifesté son intérêt pour se voir attribuer un nouveau titre d'occupation portant sur la mise à disposition d'un terrain situé sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval en haut de falaise et surplombant le terminal pétrolier d'Antifer sur lequel est implanté un bâtiment appartenant au Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS), pour y exercer des activités commerciales liées à la restauration.

Le GPFMAS a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à la connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/096 en date du 03/07/2023, a délivré une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-168 à ladite société susvisée.

Description de la dépendance : Terrain d'une surface totale d'environ 3 928 m².
Durée de la convention : 7 ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-168 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.